



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-107**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**23 - Signature d'un avenant au marché public de prestations de service de location longue durée et d'entretien des véhicules du SIAH**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 20 septembre 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

**Présents : 43**

**CARPF :**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

**CARPF :**

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)  
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote : 2**

**CARPF :**

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)  
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 23 - Signature d'un avenant au marché public de prestations de service de location longue durée et d'entretien des véhicules du SIAH

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public de location et entretien de véhicules, a été attribué à l'entreprise AGL Services en juillet 2016 par la Commission d'Appel d'Offres pour une durée de 48 mois. Il permet au SIAH d'avoir une flotte automobile performante et fiable.

Le présent avenant a pour objet de rajouter plusieurs lignes au bordereau des prix unitaires du marché, permettant de commander de nouveaux modèles de véhicules de services (ex : DACIA Duster 1.5 Blue dCi 115 cv 4x2). En effet, les précédentes versions de ces modèles de véhicules, mentionnées dans le bordereau des prix, ne sont plus commercialisées.

Cette sujétion technique imprévue, est conforme à l'article 139-3° du décret n°2016-360 qui prévoit la possibilité de modifier un marché public en cas de « *circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir* ».

Cette modification n'a pas d'incidence financière, puisqu'elle ne modifie pas le montant maximum du marché.

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Marie-Claude CALAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139-3°,

Vu le marché public de location longue durée et entretien de véhicules du SIAH,

Vu le projet d'avenant n° 2,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de location longue durée et entretien de véhicules du SIAH,
- 2- **Prend acte** que l'avenant n'a pas d'incidence financière,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 2, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

légalité le : 05/10/18

Affichée le : 08/10/18

Retirée le :

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-107-DE Date de transmission : 05/10/2018 Date de réception préfecture : 05/10/2018
---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.